



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE du 7 juin 2023

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 31 mai 2023, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M<sup>me</sup> Claudie SONNET, Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Christine BOURDEL, M<sup>me</sup> Simone GITEAU, M. Bernard GAUDIN, M<sup>me</sup> Brigitte PALIERNE, M<sup>me</sup> Jocelyne GAUTIER, M<sup>me</sup> Jacqueline DURAND, M. Jean-Claude BOISSEAU, M<sup>me</sup> Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Claudie SONNET), M. Loïc GUILLEMOT (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Marie-Jo. HAVARD).

Objet : **Mise à jour du tableau des emplois**

#### EXPOSÉ

Afin de tenir compte de l'évolution des emplois et des missions, la mise à jour du tableau théorique des emplois est nécessaire pour permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle établi pour l'année 2023, et la modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette mise à jour, préalable à la nomination, entraîne la suppression des deux emplois d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement et de l'emploi dont l'horaire de travail est modifié.

#### DÉCISION

Il est proposé au Conseil d'Administration de :

1. Créer :

- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20h00) ;

2. Supprimer :

- 1 poste d'assistant socio-éducatif à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25h00) ;

3. Mettre à jour le tableau des emplois correspondant ;

4. Autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20230612-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-06-2023

Publication le : 12-06-2023

Pour le Président,  
La Vice-Présidente  
Claudie SONNET



*[Signature]*



Fait et délibéré à Châteaubriant, le 7 juin 2023

Pour Le Président, et par délégation,  
La Vice-Présidente,

*[Signature]*  
Claudie SONNET

Hôtel de Ville - B.P. 189 - 44146 Châteaubriant cedex

Tél. 02 40 81 02 32 - Fax 02 40 28 16 04 - Site internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>

e-mail : [mairie@ville-chateaubriant.fr](mailto:mairie@ville-chateaubriant.fr)